



DGS-2023-022

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 23
PROCURATIONS 05
VOTANTS 28
QUESTION N°01 <i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndrée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndrée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2023 indiquant pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Le maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur Christian JEAN-CHARLES, madame Constance SEREMES, (les deux conseillers les plus âgés) et madame Géraldine ALBERT, madame Ursula CASTARD (les deux conseillers les plus jeunes) acceptent de constituer le bureau

Monsieur le maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 05 suppléants.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

- liste Nouvel Elan Pointe-Noirien conduite par monsieur Merlin MELANE

CIVILITE	NOMS	PRENOMS
Monsieur	MELANE	Merlin
Madame	CABRION	Louissette
Monsieur	KAMOISE	Albert, Augustin
Madame	ALBERT	Géraldine, Marjorie
Monsieur	CARENE	Patrick, Juilen
Madame	PROCIDA	Lyndrée
Monsieur	ROBERT	Harold
Madame	PRADEL	Sara
Monsieur	CARENE	Boris, Denis
Madame	FAMIBELLE	Roselise
Monsieur	ASTASIE	Marc
Madame	PHIBEL	Christine
Monsieur	DESIREE	Fred Jérôme
Madame	THIBAUDIER	Lise
Monsieur	CHARLES	Roselet
Madame	BIABIANY née MARLU	Lina, Doris
Monsieur	PHILOGENE	Cédric
Madame	CASTARD	Ursula

- liste de l'Union des Démocrates Pointe-Noiriens conduite par monsieur Christian JEAN-CHARLES

CIVILITE	NOMS	PRENOMS
Monsieur	JEAN-CHARLES	Christian
Madame	SEREMES	constance
Monsieur	VAIRAC	Charles
Madame	PRADEL-CHRISTOPHE	Annick

- liste OBJECTIF 116 conduite par monsieur Grégory CABRION

CIVILITE	NOMS	PRENOMS
Monsieur	CABRION	Grégory
Madame	BELAIR	Béatrice

-liste conduite par monsieur jules KAMOISE

CIVILITE	NOMS	PRENOMS
Monsieur	KAMOISE	Jules

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel : 28 (dont 05 procurations)

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 00

Nombre de suffrages exprimés : 28

Ont obtenu ;

listes :

Nouvel ELAN Pointe-Noirien conduite par monsieur Merlin MELANE : 20 voix
Union des Démocrates Pointe-Noiriens conduite par monsieur Christian JEAN-CHARLES : 04 voix
OBJECTIF 116 conduite par monsieur Grégory CABRION : 03 voix
Jules KAMOISE : 01 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

CIVILITE	NOMS	PRENOMS
Monsieur	MELANE	Merlin
Madame	CABRION	Louissette
Monsieur	KAMOISE	Albert, Augustin
Madame	ALBERT	Géraldine, Marjorie
Monsieur	CARENE	Patrick, Juilen
Madame	PROCIDA	Lyndcée
Monsieur	ROBERT	Harold
Madame	PRADEL	Sara
Monsieur	CARENE	Boris, Denis
Madame	FAMIBELLE	Roselise
Monsieur	ASTASIE	Marc
Madame	PHIBEL	Christine, Annie
Monsieur	JEAN-CHARLES	Christian
Madame	SEREMES	Constance
Monsieur	CABRION	Grégory

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

CIVILITE	NOMS	PRENOMS
Monsieur	DESIREE	Fred, Jérôme
Madame	THIBAUDIER	Lise
Monsieur	CHARLES	Roselet
Madame	BIABIANY née MARLU	Lina, Doris
Monsieur	PHILOGENE	Cédric

Les membres du conseil

N°	NOMS	PRENOMS	SIGNATURES
01	ELISABETH	Camille	
02	De la REBERDIERE-RAMILLON	Nicole	
03	MELANE	Merlin	
04	CABRION	Louissette	
05	KAMOISE	Albert, Augustin	
06	ALBERT	Géraldine	
07	CARENE	Patrick	
08	PROCIDA	Lyndsee	
09	ROBERT	Harold	
10	BIABIANY née MARLU	Lina, Doris	
11	DESIREE	Fred, Jérôme	
12	THIBAUDIER	Lise	
13	KAMOISE	Jules	
14	SEREMES	Patrick, Jean-Paul	
15	SINIVASSIN	Murielle, Jérôme	
16	FAMIBELLE	Roselise	
17	CHARLES	Roselet	
18	PHIBEL	Christine, Annie	
19	PRADEL	Sara	
20	PHILOGENE	Cédric	
21	ASTASIE	Marc	
22	CARENE	Boris, Denis	
23	CASTARD	Ursula	
24	JEAN-CHARLES	Christian	
25	SEREMES	Constance	
26	PRADEL-CHRISTOPHE	Annick	
27	VAIRAC	Charles	
28	BELAIR	Béatrice	
29	CABRION	Grégory	

POUR EXPÉDITION CONFORME,
 Le Maire,
 Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DGS-2023-023

DATE DE CONVOCACTION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 23
PROCURATIONS 5
VOTANTS 28
QUESTION N°02
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louisette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 **DU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le comptable public soumet au conseil municipal le compte de gestion 2022 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines » le 1^{er} juin 2023.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion et constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- Résultats budgétaires de l'exercice 2022 :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 278 175,53	8 751 470,03	12 029 645,56
Titres de recettes émis (b)	614 834,59	9 675 931,04	10 290 765,63
Réduction des titres (c)		332 962,71	332 962,71
Recettes nettes (d=b-c)	614 834,59	9 342 968,33	9 957 802,92
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 278 175,53	9 953 099,66	13 231 275,49
Mandats émis (f)	968 966,22	8 892 801,91	9 861 768,13
Annulations de mandats (g)	0,00	76 412,84	76 412,84
Dépenses nettes (h=f-g)	968 966,22	8 816 389,07	9 785 355,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)		526 579,26	172 447,63
Déficit (h-d)	354 131,63		

- Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés 2022

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Budget Principal	96 755,20		-354 131,63		-257 376,43
Investissement	- 1 001 780,34		526 579,26		-475 201,08
TOTAL 1	- 905 025,14	0,00	172 447,63	0,00	-732 577,51
Budget des serv. à caractère administratif					
TOTAL 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget des serv. à caractère industriel et commercial					
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 1+2+3	- 905 025,14	0,00	172 447,63	0,00	-732 577,51

Il est précisé que ce résultat correspond exactement aux mandats et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le comptable public,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Conseil Municipal du 9 juin 2023 – Délibération N° 2023/02

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'approuver le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 établi par le comptable public comme indiqué ci-dessus.

2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DGS-2023-024

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 23
PROCURATIONS 5
VOTANTS 28
QUESTION N°03
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2022 qui retrace l'exécution budgétaire de l'année, de la commune.

Le compte administratif de l'exercice 2022 a été remis aux conseillers. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire soumet le compte administratif 2022 au vote du conseil ;

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par le tableau ci-dessous ;

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la vue d'ensemble du budget ci-dessous ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2022	Section de Fonctionnement	8 816 389,07	9 342 968,33	526 579,26
	Section d'Investissement	968 966,22	614 834,59	-354 131,63
TOTAL RÉALISATION (A)		9 785 355,29	9 957 802,92	172 447,63
REPORT EXERCICE 2021	Section de Fonctionnement	1 001 780,34	0,00	- 1 001 780,34
	Section d'investissement	0,00	96 755,20	96 755,20
TOTAL REPORT (B)		1 001 780,34	96 755,20	-905 025,14
TOTAL CUMULÉ (A+B)		10 787 135,63	10 054 558,12	- 732 577,51
RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	2 252 435,06	2 529 224,83	276 789,77
TOTAL DES RESTES A RÉALISER (C)		2 252 435,06	2 529 224,83	276 789,77
TOTAL CUMULÉ DES SECTIONS	Section de Fonctionnement	9 818 169,41	9 342 968,33	-475 201,08
	Section d'Investissement	3 221 401,28	3 240 814,62	19 413,34
TOTAL CUMULÉ (A+B+C)		13 039 570,69	12 583 782,95	-455 787,74

Le résultat de l'exercice 2022 se solde par un excédent de **172 447,63 €** se décomposant comme suit ;

- Section Fonctionnement : 526 579,26 € (excédent)
- Section Investissement : 354 131,63 € (déficit)

Le résultat brut global de clôture de l'exercice 2022 tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2021 se solde par un déficit de **732 577,51 €**.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser au 31/12/2022 dont le solde est positif de 276 789,77 €*) est donc déficitaire de **455 787,74 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération N°DGS 2022-044 du 25 mai 2022 du conseil municipal,

Vu la décision modificative N°1 au BP 2022 adopté par délibération N°DGS 2022-069 du 26 octobre 2022 du conseil municipal

Vu la décision modificative N°2 au BP 2022 adopté par délibération N°DGS 2023-002 du 20 janvier 2023 du conseil municipal

Vu la délibération en date du 09 juin 2023 approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune présenté par monsieur le maire

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Le maire ayant quitté la salle pour le vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 tel que présenté dans la vue d'ensemble ci-dessus, et conformément au document budgétaire joint.

2°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 9 juin 2023– Délibération N° 2023/03



DGS-2023-025

DATE DE CONVOCATION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 23
PROCURATIONS 5
VOTANTS 28
QUESTION N°04

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louisette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndrée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndrée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif à l'affectation. Il explique que le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'est soldé par un déficit global de **732 577,51€** décomposé comme suit :

- Solde d'exécution négatif de la section d'investissement 257 376,43 €
- Déficit de fonctionnement 475 201,08 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il propose de reporter à nouveau le résultat au budget primitif 2023, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

- Chapitre 001 – Section d'investissement (Dépenses) 257 376,43 €
- Chapitre 002 – Section de fonctionnement (Dépenses) 475 201,08 €

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Ouï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A la majorité des membres (- 2 abstentions : Grégory CABRION, Béatrice BELAIR)

1°) De procéder au report des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

➤ Chapitre 001 – Section d'investissement (Dépenses)	257 376,43 €
➤ Chapitre 002 – Section de fonctionnement (Dépenses)	475 201,08 €

2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 9 juin 2023 – Délibération N° 2023/04



DGS-2023-026

DATE DE CONVOCATION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 23
PROCURATIONS 5
VOTANTS 28
QUESTION N°05
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2023.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le projet de budget primitif 2023 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
011	Charges à caractère générale	1 440 540,31	1 429 524,44	1 560 862,57	8,35
012	Charges de personnel	6 613 043,65	6 566 748,51	6 959 651,33	5,24
014	Atténuations de produits	3 033,00	3 033,00	5 000,00	64,85
65	Autres charges de gestion	473 780,40	449 692,64	501 165,00	5,78
66	Charges financières	68 392,43	35 503,84	46 320,89	- 32,27
67	Charges exceptionnelles	197 063,60	184 200,41	35 800,00	- 81,83
042	Opérations d'ordre	155 466,23	147 686,23	248 490,64	59,84
002	Solde d'exécution reporté	1 001 780,34	1 001 780,34	475 201,08	- 52,56
TOTAL		9 953 099,96	9 818 169,41	9 832 491,51	- 1,21

Recettes

CHAPITRES	LIBELLES	RECETTES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
013	Atténuations de charges	8 926,10	9 236,51	0,00	- 100,00
70	Produits serv. et domaine	384 227,00	407 559,69	159 240,75	- 58,56
73	Impôts et Taxes	6 325 163,07	6 957 947,10	4 516 241,00	- 28,60
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 545 351,00	100,00
74	Dotations et Participations	1 689 470,00	1 723 598,68	1 809 934,00	7,13
75	Autres produits de gestion	93 383,86	48 507,34	55 000,00	- 41,10
76	Produits financiers	300,00	341,09	0,00	- 100,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 552,17	0,00
042	Opérations d'ordre	250 000,00	193 225,75	250 000,00	0,00
TOTAL		8 751 470,03	9 342 968,33	9 335 766,75	6,68

Section d'investissement :

Dépenses

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
16	Emprunts et dettes	357 787,97	357 787,97	187 286,13	- 47,65
	Opérations d'équipement	2 670 387,56	417 952,50	3 103 031,54	16,20
040	Opérations d'ordre	250 000,00	193 225,75	250 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution	0,00	0,00	257 376,43	100,00
TOTAL		3 278 175,53	968 966,22	3 797 694,10	15,85

Recettes

CHAPITRES	LIBELLES	RECETTES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
10	Datations, Fonds divers	246 998,75	217 417,84	550 447,56	122,85
13	Subventions d'investissement	2 778 955,35	249 730,52	2 998 755,90	7,90
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	155 466,23	147 686,23	248 490,64	59,84
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution	96 755,20	96 755,20	0,00
TOTAL		3 278 175,53	711 589,79	3 797 694,10	15,85

Balance générale du budget primitif 2023 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	9 832 491,51	9 335 766,75	- 496 724,76
Investissement	3 797 694,10	3 797 694,10	0,00
TOTAL	13 630 185,61	13 133 460,85	- 496 724,76

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L.2324-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2023 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2023,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juin 2023 portant vote du compte administratif 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens – Organisation générale - Ressources Humaines » réuni le 1^{er} juin 2023

Entendu l'exposé de monsieur le maire et Après en avoir délibéré

A la majorité des membres présents (07 abstentions : Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Grégory CABRION, Béatrice BELAIR)

1°) **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023, dont les chapitres en dépenses et recettes des deux sections –Fonctionnement et Investissement– et la balance générale sont arrêtés comme suit (voir document budgétaire BP 2023 attaché) :

Section de fonctionnement :

Dépenses

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
011	Charges à caractère générale	1 440 540,31	1 429 524,44	1 560 862,57	8,35
012	Charges de personnel	6 613 043,65	6 566 748,51	6 959 651,33	5,24
014	Atténuations de produits	3 033,00	3 033,00	5 000,00	64,85
65	Autres charges de gestion	473 780,40	449 692,64	501 165,00	5,78
66	Charges financières	68 392,43	35 503,84	46 320,89	- 32,27
67	Charges exceptionnelles	197 063,60	184 200,411	35 800,00	- 81,83
042	Opérations d'ordre	155 466,23	147 686,23	248 490,64	59,84
002	Solde d'exécution reporté	1 001 780,34	1 001 780,34	475 201,08	- 52,56
TOTAL		9 953 099,96	9 818 169,41	9 832 491,51	- 1,21

Recettes

CHAPITRES	LIBELLES	RECETTES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
013	Atténuations de charges	8 926,10	9 236,51	0,00	- 100,00
70	Produits serv. et domaine	384 227,00	407 559,69	159 240,75	- 58,56
73	Impôts et Taxes	6 325 163,07	6 957 947,10	4 516 241,00	- 28,60
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 545 351,00	100,00
74	Dotations et Participations	1 689 470,00	1 723 598,68	1 809 934,00	7,13
75	Autres produits de gestion	93 383,86	48 507,34	55 000,00	- 41,10
76	Produits financiers	300,00	341,09	0,00	- 100,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 552,17	0,00
042	Opérations d'ordre	250 000,00	193 225,75	250 000,00	0,00
TOTAL		8 751 470,03	9 342 968,33	9 335 766,75	6,68

Section d'investissement :

Dépenses

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
16	Emprunts et dettes	357 787,97	357 787,97	187 286,13	- 47,65
	Opérations d'équipement	2 670 387,56	417 952,50	3 103 031,54	16,20
040	Opérations d'ordre	250 000,00	193 225,75	250 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution	0,00	0,00	257 376,43	100,00
TOTAL		3 278 175,53	968 966,22	3 797 694,10	15,85

Recettes

CHAPITRES	LIBELLES	RECETTES			
		BP 2022	CA 2022	Prévision 2023	Evolution %
10	Datations, Fonds divers	246 998,75	217 417,84	550 447,56	122,85
13	Subventions d'investissement	2 778 955,35	249 730,52	2 998 755,90	7,90
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	155 466,23	147 686,23	248 490,64	59,84
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution	96 755,20	96 755,20	0,00
TOTAL		3 278 175,53	711 589,79	3 797 694,10	15,85

Balance générale du budget primitif 2023 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	9 832 491,51	9 335 766,75	- 496 724,76
Investissement	3 797 694,10	3 797 694,10	0,00
TOTAL	13 630 185,61	13 133 460,85	- 496 724,76

2°) **PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes

3°) **DONNE** en tant que de besoin délégation à monsieur le maire pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire

4°) **AUTORISE** à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,

5°) **AUTORISE** monsieur le maire à prendre toutes décisions et à signer tout acte nécessaire à l'exécution du budget 2023

6°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 9 juin 2023 – Délibération N° 2023/05



DGS 2023 - 027

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 23
PROCURATIONS 5
VOTANTS 28
QUESTION N°06

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

FIXATION MONTANT ET DUREE DES AMORTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis (immobilisations) et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M57

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement dans le cadre de ma M14 et celle du 23 décembre 2022 désormais applicable dans le cadre la nomenclature M57.

Il dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquis au cours de l'année 2022 et 2023.

Il signale qu'il convient également de procéder à l'amortissement des opérations pour le compte de tiers

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 1^{er} juin 2023

Oui les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'agréer les propositions de monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf. détail annexé)

2°) Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 comme suit :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	214 245,90
Investissement (recettes)	Chapitre 040	214 245,90

Operations pour le compte tiers

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	34 244,74
Investissement (recettes)	Chapitre 040	34 244,74

En cumulé au budget primitif 2023 en opération d'ordre :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	248 490,64
Investissement (recettes)	Chapitre 040	248 490,64

3°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,


Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMUNE DE POINTE NOIRE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EXERCICE 2023

N° Inventaire	DENOMINATION DU BIEN	VALEUR ACQUISE	DATE D'ANNEE D'ACQUISITION	DUREE	COÛT RESIDUEL	AMORTISSEMENT ACCUMULE	VALEUR NETTE
160357	Bouches d'incendie	164 499,54	19/04/2016	10	98 899,72	16 449,95	49 349,86
160366	Bouches d'incendie	5 522,15	02/06/2016	10	3 313,29	552,22	1 656,65
SOUS-TOTAL						17 002,17	
1503562	Toilettes publiques	18 847,87	Année 2017	10	9 423,94	1 884,79	7 539,15
1503562	Toilettes publiques	15 259,10	Année 2017	10	7 629,55	1 525,91	6 103,64
1503562	Toilettes publiques	5 086,37	Année 2017	10	2 543,19	508,64	2 034,55
1503562	Toilettes publiques	3 980,00	Année 2017	10	1 990,00	398,00	1 592,00
1503562	Toilettes publiques	10 445,80	Année 2017	10	5 222,90	1 044,58	4 178,32
170388	Ascenseur Bibliothèque	22 947,75	Année 2017	10	11 473,88	2 294,78	9 179,10
SOUS-TOTAL						7 656,69	
180403	Mobilier - Chaises empilables	13 174,61	Année 2018	5	10 539,69	2 634,92	0,00
180404	Mobilier - Plancher podium	12 916,80	Année 2018	5	10 333,44	2 583,36	0,00
180405	Climatiseur	949,00	Année 2018	5	759,20	189,80	0,00
180406	Climatiseur	780,00	Année 2018	5	624,00	156,00	0,00
180407	Climatiseur	600,00	Année 2018	5	480,00	120,00	0,00
180408	Défilibrillateur	2 156,47	Année 2018	5	1 725,18	431,29	0,00
180413	Extincteurs	1 239,17	Année 2018	5	991,34	247,83	0,00
180414	Toilettes publiques	1 661,94	Année 2018	5	1 329,55	332,39	0,00
180415	Toilettes publiques	2 844,37	Année 2018	5	2 275,50	568,87	0,00
180416	Toilettes publiques	2 760,78	Année 2018	5	2 208,62	552,16	0,00
180417	Toilettes publiques	1 724,32	Année 2018	5	1 379,46	344,86	0,00
SOUS-TOTAL						8 161,48	
190420	Véhicule Renault Master	9 500,01	01/07/2019	5	5 700,01	1 900,00	1 900,00
190422	Conteneurs (2)	8 837,33	25/11/2019	5	5 302,40	1 767,47	1 767,47
170388	Ascenseur bibliothèque	3 851,75	Année 2019	5	2 311,05	770,35	770,35
SOUS-TOTAL						4 437,82	
200423	Matériel de plomberie	1 375,41	04/10/2019	5	550,16	275,08	550,16
200424	Climatiseur	740,00	21/08/2020	5	298,00	148,00	298,00
SOUS-TOTAL						423,08	
210430	Climatiseur (secrétariat ST)	610,00	20/01/2021	5	122,00	122,00	366,00
210430	Climatiseur (Serv technique)	2 400,00	20/01/2021	5	480,00	480,00	1 440,00
210431	Matériel informatique	5 845,97	27/01/2021	2	2822,99	2 822,99	0,00
210433	Véhicule 4X4 TOYOTA	32 500,00	07/01/2021	5	6500,00	6 500,00	19 500,00
210434	Véhicule DACIA Duster	25 500,00	12/03/2021	5	5100,00	5 100,00	15 300,00
210435	Mobilier scolaire	27 022,50	09/03/2021	5	5404,50	5 404,50	16 213,50
210436	Mobilier de bureau (bureau du maire)	1 076,10	12/01/2021	5	215,22	215,22	645,66
210437	Autres immobilisations (isoloirs)	7 442,02	17/05/2022	5	1488,40	1 488,40	4 485,21
210438	Autres immobilisations (isoloirs)	3 800,00	17/05/2021	5	760,00	760,00	2 280,00
210439	Autres immobilisations (protection)	6 038,03	16/06/2021	5	1207,61	1 207,61	3 622,82
210440	Autres immobilisations (protection)	3 906,00	16/06/2021	5	781,20	781,20	2 343,60
210441	Défilibrillateur	2 758,21	31/05/2021	5	551,64	551,64	1 654,93
210442	Coupe Légumes	3 933,00	21/05/2021	5	786,60	786,60	2 359,80
210443	Matériel Elections (urne)	1 278,13	28/06/2021	5	255,63	255,63	766,88
210444	Matériel informatique	3 499,65	09/07/2021	2	1 749,83	1 749,83	0,00
210445	Matériel informatique	1 578,14	30/07/2021	2	789,07	789,07	0,00
210448	Climatiseur Bibliothèque	760,00	18/08/2021	5	152,00	152,00	456,00
210449	Climatiseur Piscine	710,00	12/08/2021	5	142,00	142,00	426,00
210450	Climatiseur Serv Tech	910,00	24/08/2021	5	182,00	182,00	546,00
210451	Ouvre boîte électrique inox	2 143,78	04/11/2021	5	428,76	428,76	1 286,27
210452	Climatiseurs Salle de délibérations	6 750,00	18/10/2021	5	1350,00	1 350,00	4 050,00
210453	Débroussailluses	1 751,20	24/08/2021	5	350,24	350,24	1 050,72
210454	Site internet	11 490,15	09/11/2021	2	5 745,08	5 745,07	0,00
210455	Mixer plongeant	954,80	21/10/2021	5	190,96	190,96	572,88
210456	Matériel informatique ENIR	13 870,40	27/07/2021	2	6 935,20	6 935,20	0,00
210457	Matériel informatique ENIR	10 331,40	27/07/2021	2	5 165,70	5 165,70	0,00
210458	Climatiseur Cabinet du maire	1 485,99	13/12/2021	5	297,20	297,20	891,59
210459	Bacs gastro inox	1 949,53	02/07/2021	5	389,91	389,91	1 169,72
SOUS-TOTAL						50 343,72	

220461	Site internet	15 320,20		2	0,00	7 660,10	7 660,10
220462	Matériel Serv technique	5 987,60		5	0,00	1 197,53	4 790,07
220463	Site internet	5 745,08		2	0,00	2 872,54	2 872,54
220464	Gilets Par balles PM	5 933,54		5	0,00	1 186,71	4 746,83
220465	Logiciel Post Office	6 249,60		2	0,00	3 124,81	3 124,79
220466	Onduleur	1 221,74		2	0,00	610,88	610,86
220467	Etudes	123 752,54		5	0,00	24 750,51	99 002,03
220468	Mobilier	3 401,48		5	0,00	680,30	2 721,18
220469	Mobilier	977,28		5	0,00	195,46	781,82
220470	Mobilier	995,61		5	0,00	199,13	796,48
220471	Matériel de sonorisation	10 822,90		5	0,00	2 164,58	8 658,32
220472	Logiciel Salamandre	4 014,50		2	0,00	2 007,25	2 007,25
220473	Fourneau 4 feux plus	9 400,00		5	0,00	1 880,00	7 520,00
220474	Scie électrique	3 916,64		5	0,00	783,33	3 133,31
220475	Cellule de refroidissement	3 034,00		5	0,00	606,80	2 427,20
220476	Climatiseur salle informatique	674,00		5	0,00	134,80	539,20
220477	Matériel informatique	2 167,83		2	0,00	1 083,92	1 083,92
220478	Portail Citoyen	5 745,08		2	0,00	2 872,54	2 872,54
220479	Portail Citoyen	2 549,74		2	0,00	1 274,87	1 274,87
220480	Matériel informatique	6 315,00		2	0,00	3 157,50	3 157,50
220481	Matériel informatique	1 317,80		2	0,00	658,90	658,90
220482	Matériel informatique	17 934,98		2	0,00	8 967,49	8 967,49
220483	Matériel informatique	1 034,18		2	0,00	517,09	517,09
220484	Gestion Verballisation Electronique	4 030,02		2	0,00	2 015,01	2 015,01
220485	Défibillateur	2 260,82		5	0,00	452,18	1 808,74
220486	Onduleur	6 822,25		2	0,00	3 411,13	3 411,13
220487	Mat divers Espaces vert	12 737,30		5	0,00	2 547,46	10 189,84
220488	Microtracteur tondeuse	39 298,00		5	0,00	7 859,60	31 438,40
220489	Mat divers Espaces vert	7 862,02		5	0,00	1 572,40	6 289,62
SOUS-TOTAL						86 444,79	
230490	Fortinet Fortiget 100 F	3 159,00	21/12/2022	2	0,00	921,38	2 237,63
230491	Mat. de sonorisation salle de délib	11 429,96	27/04/2023	2	0,00	3 333,74	8 096,22
230492	Mat. de sonorisation salle de délib	2 612,71	27/04/2023	2	0,00	762,04	1 850,67
230493	Broyeur PBK ELK Cross 1200	6 870,00	09/01/2023	5	0,00	778,17	5 891,83
230494	ENS Débroussaieuse Tronçonneuse	2 691,83	20/01/2023	5	0,00	314,05	2 377,78
230495	Logiciel Urbanisme	15 559,20	28/04/2023	2	0,00	4 538,10	11 021,10
230496	Logiciel Urbanisme	5 957,40	28/04/2023	2	0,00	1 737,58	4 219,83
230497	Matériel informatique	11 238,75	31/01/2023	2	0,00	3 277,97	7 960,78
	Logiciel school infinity	5 056,10	25/11/2022	2	0,00	1 474,70	3 581,40
	Logiciel school infinity	1 011,22	25/11/2022	2	0,00	294,94	716,28
	Logiciel FAST-Famille	11 718,00	01/03/2023	2	0,00	3 417,75	8 300,25
	Climatiseurs	6 688,00	02/09/2022	5	0,00	780,27	5 907,73
	Logiciel sécurité	5 890,25	15/12/2022	2	0,00	1 717,99	4 172,26
	Prév. acquisition/amortissement					16 427,49	
SOUS-TOTAL						39 776,14	
TOTAL GENERAL						214 245,90	

6811-01	Dotation aux amortissements (cpté 20442 - Travaux pour compte de tiers - 12ème/15)	34 244,74
6811-022	Dotation aux amortissements (immobilisations)	214 245,90
CH 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	248 490,64

dép. d'ordre

280422-01	Opération pour compte de tiers - Personnes de droit privé (12ème/15)	34 244,74
28031-020	Frais d'études	24 750,51
2805-020	Concession et droits similaires	39 659,61
281351-020	Installations générales - Agencement	3 514,58
281568-020	Autres matériels et outillages de sécurité	17 250,00
281828-020	Matériel de transport	13 500,00
281831-020	Matériel informatique scolaire	24 479,52
281838-020	Autre matériel informatique	20 776,92
281841-020	Matériel de bureau et mobilier scolaires	5 404,50
281848-020	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 925,02
28188-020	Autres immobilisations corporelles	44 555,78
28-020	Prév. acquisition/amortissement	16 427,49
CH 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	248 490,64

rec. d'ordre



DGS-2023-028

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 22
PROCURATIONS 5
VOTANTS 27
QUESTION N°07

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2023 AU CCAS
MONTANT 14 000,00 €

Monsieur le maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2023, il a été octroyé à titre prévisionnel une dotation de 140 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour son fonctionnement annuel.

Toutefois, il signale que durant ces cinq premiers mois de l'année, le CCAS a affiné la programmation de ses actions en faveur des administrés et particulièrement à destination de la famille et des plus démunies.

Aussi, compte tenu de cet élément, qui porte le montant global des besoins à 158 605,63 € et tenant compte de l'excédent dégagé au titre du compte administratif 2022, soit 4.605,63 €, il s'avère nécessaire d'abonder la dotation initiale d'un montant de **14 000.00 €**, soit un cumul de **154 000,00 €**, au titre de la subvention annuelle 2023.

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE


A l'unanimité des membres

1°) D'accorder une dotation complémentaire de **14 000,00 €** au CCAS au titre de l'exercice 2023 et dont les crédits sont prévus à l'article 657362 du budget primitif 2023 de la commune

2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 9 juin 2023– Délibération N° 2023/07



DGS-2023-029

DATE DE CONVOCATION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 22
PROCURATIONS 5
VOTANTS 227
QUESTION N°08
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAC 2022
MONTANT 200 000,00 €

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'importance du FAC attribué par le conseil départemental, dans le cadre des opérations d'investissement des communes.

Il signale que pour l'année 2022, la commune souhaite mobiliser cette dotation dans le cadre du financement de l'opération 174 « rénovation énergétique des installations sportives » dont le coût global est évalué à 470 610.20 € HT et présenté comme suit ;

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Travaux préparatoires	22 171,00	Etat - ANS	170 000,00
Dépose des matériels	4 580,00	Conseil départemental	200 000,00
Travaux stade Raie d'eau	353 829,20	Commune	100 610,20
Travaux Gymnase	57 950,00		
Travaux Plateau Camille Baffard Acomat Les Plaines	27 780,00		
DOE – Réception –Mise en service	4 300,00		
TOTAL HT	470 610,20	TOTAL HT	470 610,20

A cet effet, une demande a été adressée au service du conseil départemental

Il est soumis à l'assemblée l'ensemble des pièces relatives à cette opération et invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer.

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres


1°) De solliciter le conseil départemental au titre du FAC 2022 pour une participation à hauteur de **200 000,00 €** pour le financement de l'opération de «Rénovation énergétique des installations sportives»

2°) De donner tout pouvoir à monsieur le maire dans le cadre de cette demande,

3°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE POINTE-A-PITRE' in 'GUADELOUPE'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DGS-2023-030

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 22
PROCURATIONS 5
VOTANTS 27
QUESTION N°09
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**CANDIDATURE POUR L'EXPERIMENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2022, la commune s'est portée candidate pour l'expérimentation de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

Dans la continuité et conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 d la loi de finances 2021, elle souhaite poursuivre la démarche en se portant candidat à la CFU pour la prochaine « vague ».

Il rappelle que la mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune remplit les prérequis pour participer à l'expérimentation du CFU :

- application de l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2023,
- dématérialisation des documents budgétaires depuis le 1er septembre 2019

La mise en œuvre du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat, dont l'objet est de préciser les conditions de mise en place du CFU et de son suivi

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Ouï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1^o) D'approuver la participation de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique

2^o) D'approuver la convention type avec l'Etat permettant l'application de cette expérimentation et d'autoriser le maire à la signer

3^o) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE POINTE-A-PITRE GUADELOUPE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DGS-2023-031

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 22
PROCURATIONS 5
VOTANTS 27
QUESTION N°10
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsee PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

FIXATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR 2024

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération N°DGS-2022-046 en date du 25 mai 2022, il a été instauré le principe d'application de la TLPE.

Dans ce cadre, le CGCT prévoit que chaque année avant le 1er juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L2333-12 du CGCT) et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5 € par m2 par rapport à l'année précédente. (article L2333-11 du CGCT).

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

Année	Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	
	Superficie totale = ou < à 12m ²	Superficie totale > à 12 m ² et < ou = à 50m ²	Superficie totale > 50m ²	Superficie individuelle = ou < à 50m ²	Superficie individuelle > 50m ²	Superficie individuelle = ou < à 50 m ²	Superficie individuelle > à 50 m ²
Rappel 2023	16,70 €/m ²	33,40 €/m ²	66,80 €/m ²	16,70 €/m ²	33,40 €/m ²	50,10 €/m ²	100,20 €/m ²
2024	17,70 €/m ²	35,40 €/m ²	70,80 €/m ²	17,70 €/m ²	35,40 €/m ²	53,10 €/m ²	106,20 €/m ²

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Oui les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'approuver la nouvelle tarification de la TLPE pour 2024 comme suit :

Année	Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	
	Superficie totale = ou < à 12m ²	Superficie totale > à 12 m ² et < ou = à 50m ²	Superficie totale > 50m ²	Superficie individuelle = ou < à 50m ²	Superficie individuelle > 50m ²	Superficie individuelle = ou < à 50 m ²	Superficie individuelle > à 50 m ²
Rappel 2023	16,70 €/m ²	33,40 €/m ²	66,80 €/m ²	16,70 €/m ²	33,40 €/m ²	50,10 €/m ²	100,20 €/m ²
2024	17,70 €/m ²	35,40 €/m ²	70,80 €/m ²	17,70 €/m ²	35,40 €/m ²	53,10 €/m ²	106,20 €/m ²

2°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour recouvrer cette taxe

3°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire

 Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DGS-2023-032

DATE DE CONVOCAISON 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 22
PROCURATIONS 5
VOTANTS 7
QUESTION N°11

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**REALISATION D'UN ENFOUISSEMENT DE RESEAU
ELECTRIQUE AU BOURG RUE DE LA REPUBLIQUE -
SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE Sy.MEG**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Sy.MEG a engagé depuis 2012, une campagne d'enfouissement du réseau d'électricité aérien sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. Cette démarche est traduite à travers le Schéma Directeur d'Enfouissement Coordonné des Réseaux Aériens (SDECRA).

Dans le cadre de la programmation 2022-2026, la commune de Pointe-Noire a sollicité le Sy.MEG pour la réalisation d'un enfouissement de réseau électrique situé dans le bourg à la rue de la République.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude préalable par les services techniques du Sy.MEG, dont le coût global s'élève à **351 954,20 €** et présenté comme suit ;

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Phase Conception	9 712,95	Sy.MEG	175 977,10
Phase Exécution	18 923,42	Commune	175 977,10
Lignes aériennes	29 912,92		
Travaux sous terrains -terrassements et réfections	108 122,53		
Télécommunication	32 737,26		
Travaux sous terrains : accessoires de réseaux	56 046,67		
Fourniture des conducteurs	38 061,60		
Mise en place d'une signalisation temporaire	20 727,47		
M. O. E.	37 709,38		
TOTAL	351 954,20	TOTAL HT	351 954,20

La participation financière de la commune soit 175 977,10 € se matérialisera au moyen de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) collecté par le Sy.MEG.

Cette participation serait retenue pluri annuellement afin de ne pas amputer la commune de la totalité de cette taxe.

Pour permettre le démarrage de cette opération, il convient d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique sur le territoire communale.

Le conseil municipal

Oùï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) De valider la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique situé dans le bourg à la rue de la République par le Sy.MEG pour un montant de 351 954,20 €.

2°) D'approuver le plan de financement comme présenté ci-dessus avec notamment la participation communale de 175 977.10 € au moyen de la TCFE collectée

3°) D'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique sur le territoire communale, avec le Sy.MEG

4°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DGS-2023-033

DATE DE CONVOCAION 25 mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS 29
PRESENTS 22
PROCURATIONS 5
VOTANTS 29
QUESTION N°12
<i>Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en mairie, et transmise en préfecture</i>

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 16 heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pointe-Noire, salle des délibérations sous la présidence de monsieur **Camille ELISABETH**, maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Merlin MELANE 2^{ème} adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Albert KAMOISE 4^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndsée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Sara PRADEL, Marc ASTASIE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Ursula CASTARD, Jules KAMOISE, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Nicole De La REBERDIERE/RAMILLON 1^{er} adjt, Boris CARENE, Patrick SEREMES, Cédric PHILOGENE, Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Béatrice BELAIR,

PROCURATIONS : Nicole De la REBERDIERE/RAMILLON à Camille ELISABETH, Boris CARENE à Lyndsée PROCIDA, Cédric PHILOGENE à Sara PRADEL, Annick PRADEL-CHRISTOPHE à Christian JEAN-CHARLES, Béatrice BELAIR, à Grégory CABRION

Madame Christine PHIBEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ANIMOBILE DU NORD

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, l'Association ANIMOBILE DU NORD a répondu à un appel à projet qui désigne des opérateurs dans le champ de la médiation sociale de rue en vue d'accompagner des jeunes de 18-30 ans désocialisés et les bénéficiaires du RSA de + de 30 ans.

Régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée à la Préfecture de Basse Terre le 08 janvier 2001, l'Association ANIMOBILE DU NORD œuvre en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de publics en difficultés.

Le dit appel à projet prévoit que l'association intervienne sur le territoire de Pointe-Noire et de Deshaies.

Sachant que l'activité de l'association s'inscrit d'une part dans le prolongement de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et d'autre part dans la politique d'insertion sociale et professionnelle de la commune de Pointe Noire, il apparaît qu'un partenariat entre les deux parties servirait à l'intérêt public local.

La commune de Pointe Noire et l'association entendent placer leurs relations sous le signe d'une convention.

Les parties, à la convention, s'engagent à agir dans le cadre des lois et règlements en vigueur et à respecter les grands principes fondamentaux de la République.

Le projet de convention est soumis à l'assemblée

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) D'approuver la démarche de l'association ANIMOBILE DU NORD sur le territoire communal

2°) D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat et mettre à disposition de l'association les moyens nécessaires pour mener à bien ses actions

3°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,



[Signature]

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 9 juin 2023-- Délibération N° 2023/12